

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 juin 2024
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2024
(accusé de réception du 19/06/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Attribution d'une subvention à l'association la Croix-Rouge - Unité locale de Quimper
'Formation aux premiers secours pour les 11-16 ans'**

Dans le cadre de sa politique jeunesse à destination des 11-16 ans, la ville de Quimper a lancé en 2023 une campagne d'initiation aux gestes qui sauvent (Prévention et Secours Civiques de niveau 1 et Gestes Qui Sauvent) en partenariat avec la Croix-Rouge française de Quimper. Au total 100 jeunes ont été formés de mars 2023 à février 2024. La ville de Quimper attribue à la Croix Rouge une subvention de 5 000 € pour organiser ces formations.

Cette action s'inscrit dans la démarche globale menée par la ville auprès de la jeunesse, à savoir la sensibilisation à la citoyenneté à travers la promotion de la culture de la sécurité civile et à travers l'éducation à la responsabilité.

En 2024, l'objectif de cette campagne est de former dans un premier temps 100 jeunes quimpérois à la formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1). Il n'y a pas de pré-requis pour participer à ces formations : tout est basé sur l'apprentissage des gestes de premiers secours et la pratique de ceux-ci au cours de mises en situation tout au long de la journée.

Le PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) est une formation qui a été créée pour donner à chaque citoyen les compétences afin d'effectuer les gestes de premiers secours en cas d'accident, tant dans la vie quotidienne qu'en situation de catastrophe.

Les objectifs de la formation :

- prévenir et évaluer les risques pour éviter le sur-accident pour soi-même ou son entourage ;

- reconnaître les signes de détresse vitale pour alerter et informer les secours sur l'état de la victime ;
- pratiquer les gestes de secours qui éviteront l'aggravation de l'état de la victime ou une issue fatale en attendant l'arrivée des secours.

La formation dure huit heures par groupe de dix personnes.

Un tarif exceptionnel permettra d'en faciliter l'accès, à savoir 10 € par jeune au lieu de 60 €. La ville participe donc à hauteur de 50 € par jeune formé.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de verser une subvention de 5 000 € à l'association la Croix-Rouge Française-Unité locale de Quimper pour former 100 jeunes au PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).